



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE PLACE D'AMARRAGE

PONTON A TERRE

REQUERANT :

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Code Postal : Ville :

Adresse :

Tél. privé : Tél. prof. :

Tél. portable : E-mail :

BATEAU : Dériveur Catamaran Moteur Autre

Immatriculation : GE

Le permis de navigation devra être valide et le n° d'immatriculation visible en tout temps.

Joindre une copie du permis de navigation à la demande

Longueur : Largeur :

Tirant d'eau : Marque :

DOCUMENTS A JOINDRE :

- Copie de pièce d'identité.
- Copie du permis de navigation.

REMARQUES :

- Les demandes non satisfaites sont portées d'office sur une liste d'attente. Celles-ci doivent être renouvelées chaque année de janvier à fin février auprès de la Commune, par écrit, jusqu'à l'attribution d'une place.
- Les demandes de renouvellement non confirmées seront dès le 1^{er} mars, sorties sans autre avis de la liste d'attente.

CONDITIONS :

- En cas d'acceptation, la place **personnelle et non-transmissible** sera attribuée à bien plaisir et devra être occupée au plus tard le 1er juin de chaque année, sauf autorisation spéciale de la Commune, par un bateau immatriculé dans le canton de Genève et en conformité avec le service de navigation et ne pourra en aucun cas servir de garage pour des embarcations non immatriculées ou mal entretenues.
- La redevance annuelle est de CHF 400.- pour une place à l'eau ou CHF 200.- pour une place à terre. Celle-ci est perçue globalement et ne peut être ni fractionnée, ni remboursée.
- Bases légales : Loi sur la navigation dans les eaux genevoises (LNav ; H 205), ainsi que le Règlement d'application de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises (RNav ; H 205.01).

Date : Signature :

Pour les mineurs signature obligatoire du représentant légal :

Par sa signature le titulaire s'engage à avoir pris connaissance des remarques et conditions ci-dessus.

OBSERVATIONS :